

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 11 mai 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31.

La séance est ouverte à 19h06 et levée à 22h00.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (vote à partir du rapport n°16), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (vote à partir du rapport n°5), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. René BLAISON Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET Franois : M. Emile BOURGEOIS Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Abdel GHEZALI, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Romain VIENET Chevroz : M. Franck BERNARD Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Geneuille : M. Patrick OUDOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Bernard LOUIS Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Thise : M. Loïc ALLAIN Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Annaïck CHAUVET

Procurations de vote : Mme Aline CHASSAGNE à M. André TERZO, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'au rapport n°4 inclus), M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (à partir du rapport n°16), M. Philippe CHANEY à Mme Anne OLSZAK, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Romain VIENET à M. Fabrice TAILLARD, M. Patrick OUDOT à M. Jean-François MENESTRIER, M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, M. Jean-Marc BOUSSET à M. Florent BAILLY, Mme Nadine DUSSAUCY à M. Cyril DEVESA, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Loïc ALLAIN à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Valérie MAILLARD à M. René BLAISON

Délibération n°2022/006099

Rapport n°14 - Avenant à la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la commune de Saint-Vit

Avenant à la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la commune de Saint-Vit

Rapporteur : M. Christophe LIME, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026	Montant du BP 2022 Eau : 767 500 €
« Services extérieurs »	Montant du BP 2022 Assainissement : 2 842 842 €
Budgets annexes eau et assainissement	Montant de l'opération : estimé à 41 000 €

Résumé :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et la commune de Saint-Vit se proposent de prolonger la convention de mise à disposition du Directeur des Services Techniques (DST) de la commune de Saint-Vit, jusqu'au 31 mars 2023

A la faveur des transferts des compétences en eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, devenue Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole au 1^{er} juillet 2019, a conclu, en 2018, avec la commune de Saint-Vit une convention de mise à disposition partielle du DST de Saint-Vit, pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du Département Eau et Assainissement de GBM à hauteur de 30 % de son temps de travail et sur un périmètre géographique étendu à l'ouest de GBM, y compris Saint-Vit.

Un premier avenant signé en 2019 a porté sur la modification des missions lui étant confiées, la précision de son secteur géographique d'intervention (20 km maximum de Saint-Vit) et une quotité de mise à disposition de 30 à 40 %.

Une nouvelle convention a été conclue en 2020, pour une durée d'un an, avec une redéfinition de ses missions et une mise à disposition toujours à hauteur de 40 % de son temps de travail.

Le présent avenant vise à :

- prolonger cette convention jusqu'au 31 mars 2023,
- faire du périmètre de Saint-Vit le seul sur lequel il pourra intervenir,
- préciser les modalités de paiement qui en découlent.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la prolongation de la convention de mise à disposition du Directeur des Services Techniques de la commune de Saint-Vit jusqu'au 31 mars 2023,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à cette convention.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, ayant siège au 4, rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, représentée par Madame Anne VIGNOT, agissant en sa qualité de Présidente, habilitée par la délibération du Conseil de Communauté en date du 11 mai 2022, ci-après dénommée « GBM ».

D'une part,

Et,

La commune de Saint-Vit, ayant son siège Place de la Mairie - 25410 Saint-Vit représenté par Monsieur Pascal ROUTHIER, agissant en sa qualité de Maire, habilité par la délibération du Conseil Municipal en date du, ci-après dénommé « la commune »

D'autre part,

Ci-après dénommées ensemble les « Parties ».

Préambule

A la faveur des transferts des compétences en eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, devenue Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole au 1^{er} juillet 2019, a conclu avec la commune de Saint-Vit une convention de mise à disposition partielle du Directeur des Services Techniques de Saint-Vit, pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du département de l'eau et de l'assainissement de GBM.

Le présent avenant vise à prolonger cette convention jusqu'au 31 mars 2023, à préciser les modalités de paiement qui en découlent et redéfinir le périmètre de compétence géographique.

A cette fin, la commune et GBM conviennent de modifier les articles suivants :

L'article 1 « objet de la convention » est modifié comme suit :

Le Directeur des Services Techniques de Saint-Vit exécutera ses missions préférentiellement sur le périmètre de la commune de Saint-Vit.

L'article 2 « Durée de la mise à disposition et fin anticipée » est modifié comme suit :

La durée de la convention est prolongée jusqu'au 31 mars 2023.

L'article 4.3 « Modalités de paiement » est modifié comme suit :

Le remboursement par GBM des salaires versés à son agent par la commune de Saint-Vit fera l'objet jusqu'à son terme de trois versements :

- juin 2022,
- novembre 2022,
- mars 2023 au prorata du temps d'activité effectif de l'agent.

Fait en deux exemplaires originaux à Besançon, le

Pour la commune de Saint-Vit,
Le Maire,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Pascal ROUTHIER

Anne VIGNOT